

ASSOCIATION RENNAISE DES CENTRES SOCIAUX

Siège social : 216 rue de Châtillon
35203 RENNES CEDEX 2
R.C.S. RENNES B 450 151 766

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

**Aux co-présidents,
Aux adhérents,**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Rennaise des Centres Sociaux relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association perçoit des subventions publiques qui constituent la majorité de ses produits d'exploitation. Certaines d'entre elles sont affectées à des projets spécifiques. A la clôture des comptes annuels, en fonction du niveau de ressources utilisées et des actions restant à mettre en œuvre, il est comptabilisé au passif du bilan dans un compte « Fonds Dédiés » le solde des subventions qu'il reste à engager sur l'exercice suivant. A ce titre, la page 11 de l'annexe comptable présente sous la forme d'un tableau le suivi des fonds dédiés financés par une subvention et l'évaluation des engagements restant à réaliser.

Sur la base des modalités précisées dans les conventions de financement et des dispositions applicables aux fonds dédiés, nos travaux ont consisté à apprécier les subventions d'exploitation et contrôler le traitement comptable retenu des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 22 Mai 2024

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Représentée par :

DENIEUL Didier

Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION RENNAISE DES CENTRES SOCIAUX

Siège social : 216 rue de Châtillon
35203 RENNES CEDEX 2
R.C.S. RENNES B 450 151 766

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	126 130	102 946	23 184	2 640	20 544	778.18	
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	2 055 485	1 869 717	185 768	136 696	49 072	35.90	
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	15		15	15				
Prêts	115 631		115 631	114 091	1 540	1.35		
Autres	23 528		23 528	23 478	50	0.21		
Total I	2 320 789	1 972 663	348 126	276 920	71 206	25.71		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	105 011		105 011	47 261	57 749	122.19	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	1 213 183		1 213 183	1 061 765	151 417	14.26	
	Valeurs mobilières de placement	1 158 458		1 158 458	1 852 887	694 429	37.48	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	232 783		232 783	286 180	53 397	18.66	
Charges constatées d'avance (2)	3 842		3 842	9 532	5 690	59.70		
Total II	2 713 276		2 713 276	3 257 625	544 350	16.71		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 034 064	1 972 663	3 061 401	3 534 545	473 144	13.39		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	191 682		191 682			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	549 149		549 149				
Autres	951 863		1 062 312		110 448	10.40	
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	155 147		110 448		44 698	40.47	
Situation nette (sous total)	1 537 547		1 692 694		155 147	9.17	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	179 563		28 923		150 640	520.84	
Provisions réglementées							
Total I	1 717 110		1 721 617		4 507	0.26	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	85 634		169 802		84 168	49.57
Total II	85 634		169 802		84 168	49.57	
PROVISIONS	Provisions pour risques			50 077		50 077	100.00
	Provisions pour charges	219 848		236 370		16 522	6.99
	Total III	219 848		286 447		66 599	23.25
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					10	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10					
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	514 847		766 931		252 084	32.87
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	515 886		522 931		7 046	1.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	8 068		58 851		50 784	86.29
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance			7 967		7 967	100.00
Total IV	1 038 810		1 356 680		317 870	23.43	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 061 401		3 534 545		473 144	13.39	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 038 810 1 348 713

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS CAFEX

GEIREC
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	13 072		13 596		524	3.85
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	4 073		3 169		904	28.54
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	169 665		152 724		16 942	11.09
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	5 568 064		5 584 683		16 619	0.30
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	520		31		490	NS
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	227 778		155 963		71 815	46.05
Utilisations des fonds dédiés	167 502		16 972		150 530	886.93
Autres produits	123 310		67 916		55 394	81.56
Total I	6 273 985		5 995 054		278 931	4.65
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	6 460		3 675		2 785	75.80
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	2 048 949		1 965 830		83 119	4.23
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	293 628		268 058		25 570	9.54
Salaires et traitements	2 869 919		2 723 241		146 679	5.39
Charges sociales	1 015 549		997 917		17 632	1.77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	69 860		59 514		10 347	17.39
Dotations aux provisions	7 054				7 054	
Reports en fonds dédiés	83 334		13 704		69 630	508.11
Autres charges	51 457		91 275		39 818	43.62
Total II	6 446 210		6 123 212		322 997	5.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	172 225		128 159		44 067	34.38

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	10 969		3 008	7 961 264.68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	10 969		3 008	7 961 264.68
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	10			10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	10			10
2. Résultat financier (III-IV)	10 959		3 008	7 951 264.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	161 266		125 151	36 115 28.86
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	9 687		17 253	7 566 43.85
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	9 687		17 253	7 566 43.85
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 462		2 550	1 089 42.68
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	1 462		2 550	1 089 42.68
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	8 225		14 703	6 478 44.06
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 106		1	2 105 NS
Total des produits (I+III+V)	6 294 641		6 015 315	279 326 4.64
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 449 787		6 125 763	324 024 5.29
5. EXCEDENT OU DEFICIT	155 147		110 448	44 698 40.47

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	293 935		195 000		98 935	50.74
Prestations en nature	424 378		310 879		113 499	36.51
Bénévolat						
TOTAL	718 313		505 879		212 434	41.99
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature	293 935		195 000		98 935	50.74
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	424 378		310 879		113 499	36.51
Personnel bénévole						
TOTAL	718 313		505 879		212 434	41.99

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 061 401.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 6 273 984.74 Euros et dégageant un déficit de 155 146.74- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

20 ans de l'Association

Départ de l'ancienne Directrice Amélie TRAPPLER et arrivée de la nouvelle directrice Mme Florence EMANUELLI.

Les comptes annuels de l'ARCS regroupent la comptabilité des 6 centres sociaux et du siège de l'association.

Les conventions "cadres" avec la CAF et de la Ville de Rennes ont été conclues pour la période 2020-2023. La subvention liée est de 1495 K€ pour la CAF (idem 2022) et de 2098 K€ pour la ville de Rennes (-100 K€).

L'ARCS a bénéficié du dispositif bonus mixité CAF à hauteur de 235 K€ ainsi que du dispositif CTG mis en place en 2021 génère des produits pour 135 K€.

La masse salariale et les cotisations sociales progressent de 164 K€ (+4%). Cette masse de 3 885 K€ représente 60 % des charges d'exploitation. Dans le même temps, le coût de la mise à disposition du personnel CAF se réduit de 80 K€ pour s'élever à 382 K€. Les loyers des locaux appartenant à la Ville de Rennes ne sont plus appelés depuis 2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Entrée dans le nouvel multi-accueil de Maurepas en mars 2024.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'Association a pour but le soutien, l'accompagnement et de développement des projets des centres sociaux rennais; mis en oeuvre dans le cadre du projet politique des centres sociaux de la Ville de Rennes et de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille & Vilaine, dans le préambule précise que " le centre sociale a pour mission la mise en oeuvre d'un projet de développement social initié et construit avec les habitants pour la population d'un territoire, en lien étroit et en complémentarité avec les autres acteurs de ce territoire".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	102 946		23 184
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	523 149		33 084
Installations générales agencements aménagements divers	313 115		32 763
Matériel de transport	48 979		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 053 950		51 907
TOTAL	1 939 193		117 754
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	137 569		11 931
TOTAL	137 584		11 931
TOTAL GENERAL	2 179 723		152 869

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			126 130	126 130
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			556 233	556 233
Installations générales agencements aménagements divers			345 878	345 878
Matériel de transport		1 462	47 517	47 517
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 105 857	1 105 857
TOTAL		1 462	2 055 485	2 055 485
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières		10 341	139 159	139 159
TOTAL		10 341	139 174	139 174
TOTAL GENERAL		11 803	2 320 789	2 320 789

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	100 306	2 640		102 946
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	505 507	7 582	0	513 089
Installations générales agencements aménagements divers	292 368	7 164	0	299 532
Matériel de transport	47 341	157	0	47 498
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	949 349	60 249	0	1 009 597
Emballages récupérables et divers	7 932	7 932		
TOTAL	1 802 497	67 220	0	1 869 717
TOTAL GENERAL	1 902 803	69 860	0	1 972 663

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 640				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 582				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 164				
Matériel de transport	157				
Matériel de bureau informatique mobilier	60 249				
Emballages récupérables et divers	7 932				
TOTAL	67 220				
TOTAL GENERAL	69 860				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	191 682				191 682
Réserves	549 149				549 149
Report à nouveau	1 062 312	110 448 -		0	951 863
Excédent ou déficit de l'exercice	110 448 -	110 448		155 147	155 147 -
Situation nette	1 692 694			155 147	1 537 547
Subventions d'investissement	28 923		160 327	9 687	179 563
TOTAL I	1 721 617		160 327	164 834	1 717 110

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	169 802	83 334	167 502			85 634	85 634
SIEGE	21 681		21 681				
CARREFOUR 18	113 977	70 834	111 977			72 834	72 834
CH.MANCEAUXµ	2 650	2 000	2 650			2 000	2 000
CLEUNAY	12 801	6 000	12 801			6 000	6 000
TY BLOSNE	13 428	2 500	13 128			2 800	2 800
MAUREPASµ	2 000	2 000	2 000			2 000	2 000
VILLEJEAN	3 265		3 265				
TOTAL	169 802	83 334	167 502			85 634	85 634

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	207 823	7 054	23 576		191 301
Gros entretien et grandes révisions	28 547				28 547
Autres provisions pour risques et charges	50 077		50 077		
TOTAL	286 447	7 054	73 653		219 848
TOTAL GENERAL	286 447	7 054	73 653		219 848
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 054	73 653		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	115 631	115 631	
Autres immobilisations financières	23 528	23 528	
Autres créances clients	105 011	105 011	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 539	16 539	
Débiteurs divers	1 196 644	1 196 644	
Charges constatées d'avance	3 842	3 842	
TOTAL	1 461 194	1 461 194	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 881		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 341		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10	10		
Fournisseurs et comptes rattachés	514 847	514 847		
Personnel et comptes rattachés	216 789	216 789		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	240 074	240 074		
Impôts sur les bénéfices	2 595	2 595		
Autres impôts taxes et assimilés	56 428	56 428		
Autres dettes	8 068	8 068		
TOTAL	1 038 810	1 038 810		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	26 337
Autres créances	1 085 263
Total	1 111 600

Les produits à recevoir sont notamment constitués du solde des prestations CAF Aides ACF et AGC (solde 30%) à hauteur de 184 K€ / bonus mixité = 235 K€ (100%) et de la Subvention de fonctionnement CAF (solde 30%) pour 448 K€
Subventions d'investissement à recevoir = 160 K€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270 913
Dettes fiscales et sociales	297 916
Total	568 839

Les charges à payer fournisseurs concernent essentiellement les provisions de charges locatives et provisions CP, RTT et régularisation du personnel CAF mis à disposition.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 842
Total	3 842

Subventions d'équipement

conformément aux règlements ANC 2018-06 et 2019-06 une quote part est comptabilisée dans les produits de l'exercice au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée puisqu'elle reviendrait à donner la rémunération individuelle de la directrice.

Valorisation des contributions volontaires

Les temps de présence aux instances officielles (Conseil d'Administration, Bureau, commissions, groupe de travail, ...) ainsi que les autres contributions bénévoles (activités, ateliers, manifestations, collectifs d'animations dans les centres....) représentent **27 187 heures**.

Compte tenu de la règle de valorisation appliquée au Smic horaire brut de 11,52 € augmenté de 35.5% de charges soit 15.61 € cela représente un montant valorisé de **424 378 €**. En N-1, 28 083 heures valorisées à 11.07 € (smic non chargé)

Les loyers des biens appartenant à la Ville de RENNES et occupés par l'ARCS, ne sont plus appelés depuis le 01/01/2019. **Cette contribution a été évaluée par le financeur à 294 K€ contre 195 K€ pour 2022.**

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 719 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 719 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

Conformément à la législation en vigueur, une provision pour engagement en matière de retraite a été comptabilisée au 31 décembre 2023 à hauteur de 115.7 K€ pour les salariés de l'association.

La méthode de calcul retenue est la méthode retrospective prorata temporis avec l'utilisation de la table de mortalité réglementaire TV88/90. Le départ en retraite est prévu à l'initiative du salarié à l'âge de 66 ans (62 ans en 2022) ; les indemnités sont calculées suivant

celles prévues à la Convention Collective applicable à l'Association (Centres Sociaux et Sociaux Culturels).

Le taux d'actualisation retenu (norme IAS 19) est de 3.17 %. Il était de 3.77% en 2022 d'ou une reprise de provision de 24 K€

Par ailleurs, la convention de mise à disposition de personnel de la CAF prévoit également que l'association participe à l'indemnité de mise en départ à la retraite des salariés CAF.

Une provision de 75.6 K€ a été constatée dans les comptes de l'association pour cette participation financière suivant l'évaluation effectuée par la CAF. Une dotation de 7 K€ a été constaté en 2023

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
ensemble des salariés ARCS		115 706
Salariés CAF mis a disposition		75 595
Engagement total		191 301

Hypothèses de calculs retenues

Cf. ci dessus